



# Minute sécurité

Les zones interdites autour d'un chariot élévateur  
moteur allumé

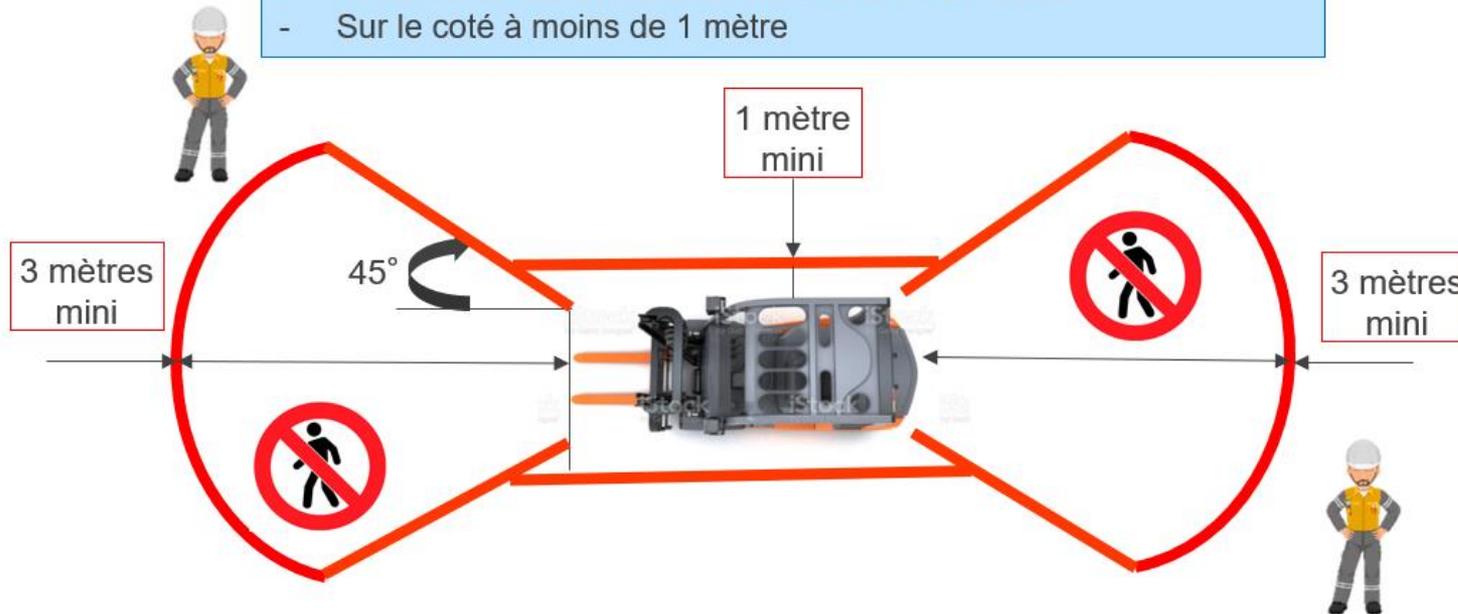
Règle d'or n° 6

Je respecte toutes  
les règles de  
circulation



Moteur allumé, **les zones interdites** quelque soit le sens de la marche  
et même si le chariot est à l'arrêt :

- Dans les cônes avant arrière à moins de 3 mètres
- Sur le coté à moins de 1 mètre



**Pour les piétons :** je n'entre pas dans la zone interdite sans accord du chauffeur et sans arrêt du moteur

**Pour le chauffeur :** si quelqu'un entre ou souhaite entrer dans la zone interdite :  
je m'arrête, baisse les fourches et coupe le moteur.

**Chacun doit veiller au strict respect de ce standard de prévention de ce risque potentiellement mortel**

